

LE BÉNÉVOLAT, UN TEMPS SOCIAL AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ

par Estelle Durand (*)

Le bénévolat doit aujourd'hui être considéré comme un temps social particulier, entre le temps libéré du travail (temps libre) et le temps de loisirs. L'article rappelle les étapes de la conquête du temps libre et la place tenue progressivement par les loisirs. Dans ce contexte, le temps de bénévolat occupe une position spécifique, dont la particularité provient principalement de sa constitution socio-historique, puisque le bénévolat se situe entre l'action individuelle et l'action collective, entre l'activité pour soi et l'activité tournée vers autrui. L'altruisme se substitue à la charité dans une nouvelle forme de don. L'auteur montre que le bénévolat s'inscrit dans un type de don et un type de solidarité qui lui sont propres: le don bénévole.

(*) Docteur en sociologie, membre associé au laboratoire GTM (« Genres, travail et mobilités »), université Paris-X-Nanterre. Mél.: durand.estelle@tiscali.fr.

Le terme « bénévolat », issu du latin *bene voleus* signifiant « qui veut bien », s'est construit à partir de deux champs lexicaux: « bien » et « vouloir ». Le bénévole est celui qui veut le bien, il est à la fois « volontaire » et « bienveillant ». C'est celui qui fait quelque chose sans y être obligé, sans en tirer un profit et souvent dans un esprit de solidarité.

Ces notions de « bonne volonté » et de « bienveillance » sont empruntées au domaine religieux. Historiquement, la charité a précédé le bénévolat. D'un point de vue sociologique, le bénévolat est une forme moderne de solidarité émergeant avec la révolution industrielle, au XIX^e siècle. Il va alors se différencier de la charité chrétienne.

Le bénévole fournit une prestation à titre gratuit, il donne de son temps aux autres sans obligation, d'une manière désintéressée. Le bénévole est celui ou celle qui consacre du temps à une activité non rémunérée.

La diversité de ses fondements théoriques fait du bénévolat un fait social complexe. Il associe action individuelle, action organisée et action collective au sein d'une même organisation, l'association.

Le bénévolat peut se comprendre comme une nouvelle pratique sociale s'inscrivant dans un temps social particulier: entre temps libre et temps de loisirs.

Le bénévolat, entre temps libre et loisir

Pour analyser le rapport entre « bénévolat » et « loisir », nous devons comprendre ce que représente socialement le temps de loisirs, afin de mieux le distinguer du temps consacré au bénévolat. En effet, l'utilisation de plus

en plus fréquente de l'expression « travail bénévole » permet la distinction avec le temps de loisirs. Le « travail bénévole » répond au besoin d'une tierce personne physique ou morale à laquelle l'action bénévole est destinée; tandis que les activités de loisirs sont censées être destinées à la même personne. Cette situation particulière du « travail bénévole » vis-à-vis du temps de loisirs nous laisse penser que le bénévolat se construit à la frontière du temps libre et du temps de loisirs.

Temps de loisirs, temps libre

Dans les sociétés traditionnelles, et avant le développement de l'administration, le temps était donné par le calendrier religieux. Avec l'introduction de la division du travail et l'emploi d'une main-d'œuvre salariée, le temps se transforme en une valeur. Le travail est alors mesuré par le temps passé et non plus par la tâche effectuée. Ainsi, le temps et le travail sont fortement liés depuis que la révolution industrielle a exigé une plus grande synchronisation du travail. Le temps est déterminé par la technologie: la mesure du temps devient un moyen d'exploitation du travail à travers le capitalisme industriel. La société moderne s'organise autour de cette temporalité du travail symbolisée par l'atelier, puis, d'une manière plus contemporaine, par l'entreprise où l'individu est « emprisonné » par le travail. Le travail est découpé, chronométré, minuté. La rémunération devient la mesure du travail. Cette organisation sociale valorisant le travail industriel va engendrer une nouvelle distribution des temps sociaux où le temps libre à la fois s'oppose et complète le travail. Le temps de loisirs est un temps non contraint, un temps libéré du travail, mais il reste indissociable du temps de travail. Le temps libre est un temps de « non-travail » et non pas de « pas de travail ».

Historiquement, le temps libre s'est construit grâce aux luttes sociales qui ont débuté avec la révolution de 1848. La valorisation du temps libre s'est effectuée, en France, dans une perspective moralisatrice. La question du temps libre est longtemps restée associée aux luttes prolétariennes sur les conditions de travail des ouvriers: 1912, loi sur la journée de huit heures de travail; 1906⁽¹⁾, repos hebdomadaire; 1936, loi sur les congés payés. L'année 1936 marque l'avènement de la notion de loisirs, dans la mesure où l'on considère qu'il peut y avoir une vie en dehors du travail. Dès lors, se développent le loisir de masse et le tourisme populaire associés à l'espérance d'une libération du temps.

Après la Seconde Guerre mondiale, en liaison avec l'industrialisation, le mouvement en faveur du temps libre s'intensifie et s'oriente vers une revendication en bloc à l'échelle de la semaine et de l'année. Le droit au temps libre s'impose. Il est devenu un droit social. Il fait dorénavant partie intégrante de la vie de tous les travailleurs. Les luttes pour le temps libre résultent d'une aspiration à un nouveau mode de vie où chacun est censé maîtriser l'ensemble de son temps. En réponse au temps contraint de l'usine, on se bat pour le « droit au repos », mais surtout pour le « droit aux loisirs », qui font partie des revendications syndicales et politiques.

(1) Notons que ce repos hebdomadaire obtenu en 1906 n'aurait pu avoir lieu si auparavant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat n'avait été votée.

Peu à peu, le loisir devient un objet de consommation. Dans les années 60 et 70, l'augmentation du temps libre est préférée à celle du salaire principalement pour les classes les plus aisées, c'est-à-dire celles qui bénéficient d'un salaire leur permettant une certaine pratique du temps libre (loisirs). Avec le XX^e siècle, par l'institutionnalisation des congés payés et la réduction du temps de travail, on assiste à une démocratisation des loisirs. La société de consommation va développer un commerce de masse et une industrie des vacances et des loisirs. Les événements de Mai 68 vont être une étape décisive, l'idée d'« être » s'opposant à celle d'« avoir ». La réduction et l'aménagement du temps de travail font évoluer le sens du travail, de « *travailler moins pour vivre mieux*⁽²⁾ » à « *travailler moins pour travailler tous* ».

(2) Adret, *Travailler deux heures par jour*, Paris, Seuil, 1977.

Les valeurs attachées au travail déclinent, l'importance est donnée au « temps pour vivre », toutes catégories socioprofessionnelles confondues. Ce « temps pour vivre » permis par le développement du temps libre apparaît comme un temps social porteur de valeurs nouvelles et créateur d'innovations sociales. Le temps libre est une dimension fondamentale de la société postindustrielle. Il est devenu un fait social majeur et constitue une nouvelle société et de nouveaux modes de vie. Le temps libéré du travail apparaît comme un « *loisir marchandise*⁽³⁾ ». Le temps de loisirs est perçu comme un temps essentiellement disponible pour la consommation.

(3) Alain Corbin, *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, p. 11.

Une « *moralité du plaisir*⁽⁴⁾ » favorise la naissance des professionnels du loisir. Ce nouvel éthos privilégie les relations sociales, la convivialité et la réalisation de soi. Le loisir est un temps dont on dispose librement, que l'on considère ce temps comme un temps de repos, de distraction ou d'activités librement choisies. C'est un état dans lequel il est permis de faire ce que l'on veut, un espace de temps pour faire quelque chose à son aise, un temps qui reste disponible après les occupations professionnelles et domestiques.

(4) Alain Corbin, *ibid.*, p. 11.

Temps libre et bénévolat

Le temps accordé au bénévolat peut être considéré comme un nouveau temps social qui se définit en fonction du temps de travail. Partons de l'hypothèse que le bénévolat est une activité se déroulant pendant le temps libre des individus. Les individus pratiquent leur activité dans un esprit dit « de loisir ». On peut aussi construire le bénévolat en tant que temps à part entière et parler du « temps de bénévolat ». On constate que les dimensions temporelles du bénévolat se construisent en rapport avec les représentations sociales que les individus ont de leur activité de travail. En effet, il est certain que les bénévoles entretiennent un rapport spécifique au temps. Il y aurait différents types de loisirs, différents temps sociaux dont le bénévolat fait partie, comme le souligne ce bénévole qui catégorise ses activités de temps libre : « *Déjà il y a les activités à X. Et puis, il y a les loisirs courants quand on va au cinéma, des trucs comme ça. Il y a les amis, il y a les activités politiques aussi, il y a quand même une certaine périodicité des réunions de bureau de X, les conseils d'administration, des trucs comme ça*⁽⁵⁾... »

(5) Les citations en italique sont extraites des entretiens réalisés dans un travail de thèse : Estelle Durand, « Les représentations du travail dans le secteur associatif. Bénévoles-salariés : étude comparative », université Paris-X-Nanterre (soutenue en décembre 2004).

Le rapport que les bénévoles ont au temps semble complexe. Cette activité fait appel à un partage entre le temps de travail, le temps domestique et le temps des loisirs personnels. Le bénévolat n'est ni une activité professionnelle ni une occupation purement dite de loisir. Elle ne peut être considérée comme un loisir personnel, car elle se réfère à un acte altruiste, tourné vers autrui et non seulement vers soi.

Pour illustrer nos propos, revenons un court instant sur la particularité que représente le bénévolat des retraités, qui est vécu comme un facteur de réinsertion sociale au même titre que le travail. Par leurs activités de bénévolat, les retraités refusent cette mise en marge de la société que représente l'interdiction de travailler. Ils reposent le problème de l'importance du travail dans la conception de la vie, dans le quotidien. C'est un refus d'une vie partagée en trois séquences (formation, production, inactivité) pour une vie unifiée dont le travail n'est plus l'unique valeur de référence. Les individus ont été au service d'une entreprise, ils souhaitent à présent être au service d'autrui et non pas s'enfermer dans une activité individualisante et tournée vers eux-mêmes. Ce type de bénévolat s'associe à une « retraite active ». Les activités des retraités bénévoles appartiennent aux champs de l'insertion professionnelle (systèmes de parrainage), de la formation, de la création de services, de la culture et de la mémoire collective. Le retraité bénévole est considéré comme un nouvel acteur social. Par une activité bénévole reconnue et valorisée, le retraité retrouve un statut, une reconnaissance sociale et une utilité socio-économique. Dans leurs activités de bénévolat, les retraités sont amenés à utiliser leur expérience de la vie de l'entreprise et leurs connaissances sociales, techniques et commerciales. Après l'utilité sociale procurée par le travail, ils s'orientent vers une utilité sociale procurée par le bénévolat afin qu'il n'y ait pas de rupture dans leur parcours. La situation des retraités vis-à-vis du bénévolat nous interroge sur ce temps de bénévolat au service d'une nouvelle solidarité.

Le bénévolat, un temps libre solidaire

A l'origine, l'engagement bénévole se réfère à la charité, notion directement issue de la tradition chrétienne. La charité est devenue à partir du XI^e siècle un principe d'échange social généralisé. C'est l'Église qui régit alors le circuit du don. « *Elle reçoit les dons des riches pour les distribuer aux pauvres. Le donateur n'attend rien, ou peu de l'autre, mais tout de Dieu*⁽⁶⁾. »

L'acte caritatif est un acte calculé qui ouvre les portes du paradis. L'aumône apparaît comme une exigence sociale et un devoir moral. Ce principe d'échange a évolué avec l'apparition de l'usurier et de l'économie monétaire (affirmation de l'esprit du capitalisme et des nouvelles vertus bourgeoises sur le modèle du puritanisme) qui remplaça l'économie du salut. L'usurier ne donne que sous condition qu'il lui soit rendu. Il ne donne que s'il y trouve son compte. La morale puritaine suspecte le pauvre d'être un paresseux, d'être responsable de son malheur. Il faut souligner que le trait

(6) Philippe Chanial, *Justice, don et association, la délicate essence de la démocratie*, Paris, La Découverte-Mauss, 2001, p. 307.

caractéristique du puritanisme, tel que le définit Weber, réside dans le sens des affaires combiné à une piété qui pénètre et domine la vie entière. Gagner de l'argent, tout en se gardant des jouissances de la vie, représente l'éthos qui caractérise l'esprit ascétique du capitalisme. Gagner de l'argent est devenu une vocation et un métier. La vocation de chacun est vécue comme un accomplissement des devoirs professionnels dans ce monde. L'individu doit rester dans la profession où Dieu l'a placé et chacun se voit seul devant Dieu qui a choisi de lui accorder, ou non, le salut (doctrine de la prédestination). On passe alors de la charité instituée, et presque obligatoire, au don fraternel, à la bienfaisance considérée comme une vertu qui exprime l'essence même de l'homme. C'est l'affirmation d'un devoir d'assistance qui est à la fois politique et moral.

Dans la conception chrétienne du don, la gratuité du geste charitable est inspirée par la grâce : donner permet d'obtenir le salut et la grâce de Dieu. Le bénévolat fait partie intégrante de la morale chrétienne, fondement de notre morale sociale, qui se construit autour d'un système de règles d'action qui prédétermine la conduite sociale. Il s'agit d'agir en vue d'un intérêt collectif. La morale sociale est élaborée par la société même dont elle reflète la structure. C'est un idéal collectif qui se mêle à toute la trame de la vie collective.

La morale sociale repose sur cinq critères : la dévotion à un idéal collectif ; la prise de conscience des raisons de sa conduite, autrement dit, la rationalité de l'acte ; l'autonomie de la conduite ; l'intelligence de l'acte moral ; enfin, la valeur sociale accordée à un acte uniquement s'il a été intentionnel.

La morale est d'ordre idéaliste, entraînant certaines formes de désintéressement. Elle trouve sa source, d'après Durkheim, dans la solidarité sociale ⁽⁷⁾.

La morale, en tant qu'ensemble de règles définies qui déterminent la conduite des individus d'une façon impérative, renvoie aux devoirs que les individus ont les uns envers les autres à partir du moment où ils appartiennent à un groupe social (la famille, la corporation professionnelle, l'Etat). Elle impose des règles de conduite aux individus et renforce la cohésion sociale. Le bénévolat associatif repose sur la vertu, l'honneur et l'intérêt, chacun renvoyant réciproquement au civisme, à la morale, au dévouement. Le bénévolat correspond à la fois à la poursuite des intérêts privés et au dévouement au bien public. Il combine individualisme et altruisme.

L'altruisme est le souci désintéressé du bien d'autrui comme expression de la solidarité mutuelle qui lie les hommes entre eux au sein de la société. Pour Durkheim, l'altruisme est l'acte moral par excellence, car c'est par l'association des individus que se crée la morale sociale. L'altruisme, en tant que norme de comportement moral, constitue l'éthique du bénévole. Il permet de faire évoluer la charité vers de nouvelles formes de don, le bénévolat.

Bénévolat et don

Le don constitue le système de relations sociales non réductibles aux relations d'intérêt économique ou de pouvoir. C'est un mode de circulation

(7) Emile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Puf (1893), 1994.

(8) Marcel Mauss, « Essai sur le don », *Sociologie et anthropologie*, Paris, Puf, 1993 (1950), pp. 145-279.

des biens au service du lien social. Le don, invariant anthropologique, permet de se présenter soi-même comme un être humain, de témoigner et de demander de la reconnaissance.

Dans son *Essai sur le don*⁽⁸⁾, Marcel Mauss analyse le don sous la forme d'un cycle : donner, recevoir, rendre. Trois actes qui n'existent que par le principe de liberté qui les anime. D'après Mauss, le don est à la source de l'identité sociale des individus et des groupes. La principale fonction du don, l'échange, constitue le principe à la base de tout rapport social, de toute relation sociale, puisqu'il sert, avant tout, à nouer des relations.

Le bénévolat représente une forme particulière de don ; les bénévoles n'échangent pas, ils donnent. Ce don des bénévoles est à la fois ce qui organise et définit le bénévolat : un ordre moral et une motivation. Sans don, il ne peut y avoir de bénévolat.

Dans le don et le bénévolat, c'est le rapport aux personnes qui est privilégié, alors que dans l'économie de marché, le rapport aux choses est plus important. Le don tout comme le bénévolat sont un mouvement vers l'autre. Dans le don, on perd pour gagner. Le don n'est pas un moyen ni une fin.

(9) Jacques T. Godbout, *Le don, la dette et l'identité*, Paris, La Découverte-Syros, 2000.

Jacques Godbout, dans *Le don, la dette et l'identité*⁽⁹⁾, explique que ce qui fonde l'esprit du don permet d'expliquer le phénomène social qu'est le bénévolat. Le bénévolat est un don à des étrangers. Le don aux inconnus est une spécificité moderne qui situe le don des bénévoles entre l'Etat et la sphère privée. Le don devient alors un système d'échange qu'il faut ajouter au marché, à la redistribution et à la réciprocité.

Le bénévolat, en tant que don à l'autre, représente un lien communautaire. Il n'y a pas de rupture entre celui qui donne ou rend le service et celui qui le reçoit. Même si le don est fait à des étrangers, le bénévole essaie toujours de personnaliser la relation. Les motivations du donneur sont d'ordre moral. Le donneur bénévole n'espère pas avoir besoin de recevoir. Il donne par altruisme. On suppose qu'il espère que d'autres feront la même chose que lui si un jour le besoin s'en fait sentir. Le plaisir et la liberté de donner permettent aux bénévoles de se démarquer à la fois de la logique professionnelle et des obligations religieuses (charité).

Le lien instauré par le don bénévole lui donne son caractère de gratuité. Le don est gratuit, car il n'est pas le résultat d'un calcul. Il est spontané. Si un individu calcule ce qu'il donne, il tend à s'exclure du système du don. Soulignons que cette gratuité qui réside dans l'acte de donner n'exclut pas la dette et l'action de rendre. Même dans les dons gratuits, les bénévoles rendent. Ils rendent parce qu'ils ont eux-mêmes beaucoup reçu et ils reçoivent souvent plus qu'ils ne donnent. « *Avoir envie de partager, donner, me ressourcer, partager et prendre chez les autres et puis, de me nourrir des autres.* » « *J'avais passé le plus clair de mon temps dans une société, encore une fois qui m'a apporté, mais qui était complètement tournée vers le profit et la rentabilité, et j'avais besoin de faire des choses gratuitement. C'était un petit peu la compensation dont j'éprouvais le besoin après avoir eu toutes ces années d'activités forcées tournées vers le profit. Il fallait que je donne.* »

Bénévolat et solidarité

Les bénévoles donnent par solidarité. Leur générosité correspond à un transfert gratuit sans contrepartie apparente ayant pour but essentiel de satisfaire le désir de donner.

Il existe trois principes de base de circulation des biens par rapport au lien social⁽¹⁰⁾ :

- le marché, où s'établissent l'offre et la demande, l'échange s'élaborant sur une base contractuelle. Le marché représente un lien instrumental de l'échange basé sur l'équivalence entre les choses, indépendamment du lien entre les personnes. La redistribution est basée sur l'égalité et les droits. Il est prélevé de ce qui circule dans les liens sociaux une certaine quantité de ressources sous forme monétaire qui est redistribuée en partie dans la communauté sous forme de services, de biens ou sous la même forme monétaire (paiements de transfert) ;
- la redistribution, où la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartition ;
- la réciprocité, où les prestations maintiennent le lien social sur le principe de l'action économique formée par le don en tant que fait social élémentaire et radicalement opposé à l'échange marchand.

A quel principe obéit le bénévolat dans cet ensemble de modes de circulation ? Ce qui circule dans le don bénévole est au service du lien social et non pas l'inverse comme dans le principe de marché, puisque dans le don bénévole, le lien importe plus que le bien. On y retrouve à la fois l'intérêt par la satisfaction de soi et le désintéressement par la satisfaction de l'autre.

D'après Alain Caillé⁽¹¹⁾, c'est en rivalisant de dons que les hommes se lient et font société. Ils échangent des biens qui n'ont pas seulement une valeur économique, mais aussi une valeur symbolique. Le don peut se représenter sous différentes formes, telles que le cadeau, c'est-à-dire le don rituel, le service rendu à ceux qui sont proches, basé sur la réciprocité (solidarité familiale, par exemple), la liberté et l'acte gratuit, ou encore le don unilatéral aux inconnus, qui fait fortement appel à la notion de solidarité sociale.

« Le bénévolat de masse n'est nullement incompatible avec les aspirations et goûts individualistes contemporains. Apparemment le bénévolat s'inscrit à contre-courant des valeurs dominantes de notre temps : à l'auto-absorption narcissique, il oppose l'entraide et le dévouement, à la logique marchande, le don et la gratuité, à l'affrontement concurrentiel, l'engagement en faveur d'autrui. A coup sûr, la majorité des personnes consacrant du temps à des activités bénévoles déclarent agir au nom de grands idéaux humanistes : l'amour du prochain, rendre la vie plus humaine et plus solidaire. Mais par-delà ces référentiels, ce sont surtout le plaisir de rencontrer autrui, le désir de valorisation sociale, l'occupation du temps libre qui constituent les motivations essentielles du bénévolat⁽¹²⁾. »

Ainsi, l'action bénévole est impulsée par la diffusion d'un nouveau message économique qui s'oppose à l'utilitarisme où l'utilité individuelle représente le seul idéal collectif possible. Être bénévole, c'est être en opposition avec cet utilitarisme économique, mais aussi, paradoxalement, en osmose

(10) Karl Polanyi, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983.

(11) Alain Caillé, *Anthropologie du don, le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer, « Sociologie économique », 2000, p. 20.

(12) Gilles Lipovetsky, *Le crépuscule du devoir*, pp. 182-183.

avec un utilitarisme que l'on qualifierait de « social ». Les bénévoles le disent eux-mêmes, ils deviennent bénévoles pour se rendre utiles. Cette utilité sociale se construit en opposition avec la seule utilité économique, puisque le bénévole ne perçoit pas de rémunération pour son activité.

Malgré tout, on ne peut pas résumer le bénévolat aux formes de désinté-
rêt, car intérêt et désinté-
rêt sont aussi présents dans le bénévolat. Donner, recevoir et rendre sont les constituants d'une générosité qui s'affiche symboliquement. La générosité forme des conditions d'alliance et d'amitié et non pas seulement des conditions d'échange économique. Il faudrait plutôt emprunter le terme d'« échange symbolique » lorsque l'on souhaite caractériser le don bénévole.

Pour conclure, le bénévolat, puisqu'il s'inscrit dans un temps entre loisirs et temps libre, constitue une forme de solidarité particulière. Une solidarité qui, elle-même, correspond à un entre-deux : entre charité et don moderne, entre intérêt et désinté-
rêt. Finalement, l'institutionnalisation et la valorisation du bénévolat révèlent à la fois la nécessité de plus de coopération entre partenaires publics et privés et l'idée selon laquelle la solidarité n'est plus le seul domaine de l'État ou de la famille. ●